UN RÉSUMÉ DE RECHERCHE PAR l'IRMU
Été 2022

Compétences linguistiques et résilience des demandeurs d'asile

La nouvelle législation constitue un obstacle aux droits sociaux et à l'intégration

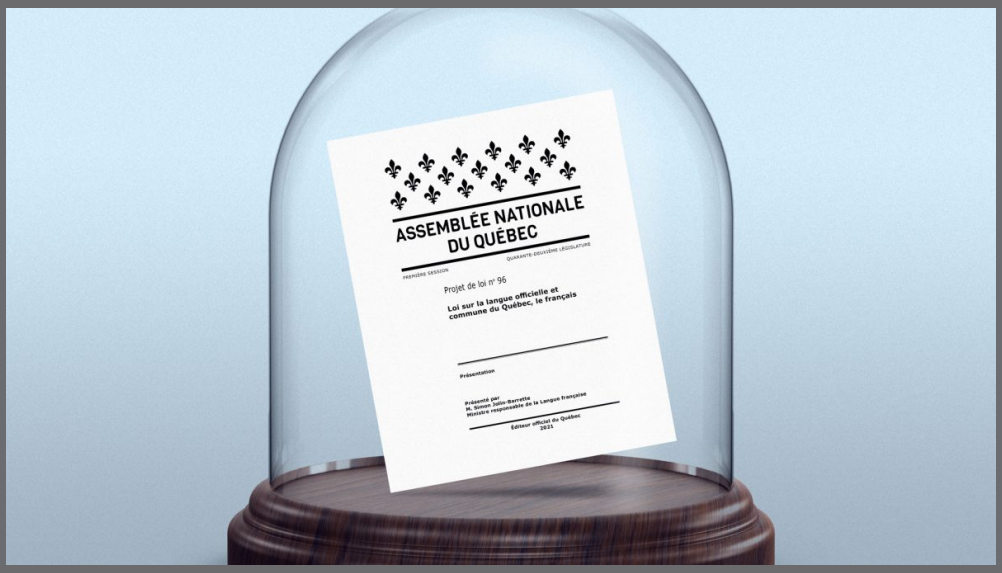

Source: L'Actualité

Ce que vous devez savoir

Le français est essentiel à l'intégration au Québec. Selon un sondage récent, les cours de francisation font l'objet d'enthousiasme : 70% des demandeurs d'asile y avaient participé et 29% auraient voulu le faire. Pourtant, il existe des obstacles à suivre les cours : la nécessité de travailler, l'inadmissibilité aux garderies subventionnées, et de longues listes d'attente. La loi 96 interdit l'utilisation de toute autre langue que le français pour les nouveaux arrivants qui accèdent les services publics après 6 mois dans la province, une menace sérieuse pour les droits sociaux et l'intégration.

Sur quoi porte cette recherche ?

Le projet «Settling in : Understanding the issues related to migration trajectory and integration among asylum seekers in Quebec» a documenté les expériences de ceux qui arrivent au Québec de façon soit régulière (passage frontalier officiel) soit irrégulière (ex. le chemin Roxham 2017 et 2018). Des données triangulées ont fourni un portrait détaillé de leur établissement et nous ont permis d'évaluer leur accès à l'emploi, au logement et à l'éducation des enfants ainsi que leur recours aux services communautaires et publics visant à soutenir leur intégration, dont les services d'établissement, les garderies, les cours de langue et la régionalisation.

Comment cette recherche a-t-elle été réalisée ?

La recherche a été menée en 2019-2021. Ce projet avait quatre composantes : (1) des groupes de discussion auprès de travailleurs d'établissement à Montréal et en Montérégie, des groupes religieux et du personnel de PRAIDA (agence publique québécoise) (2) un sondage auprès de 324 demandeurs d'asile (au moins 18 ans, avoir demandé l'asile au Québec en 2017/2018 et vivre au Québec depuis au moins 3 mois); (3) des entrevues semi-structurées auprès des participants au sondage; (4) une analyse de données secondaires fournies par IRCC, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Qu'est-ce qu'on a appris de cette recherche ?

Nos résultats, portant surtout sur la langue et la francisation dans le processus d'établissement des demandeurs d'asile, documentent la forte résilience de ceux-ci, manifeste dans leur ouverture à l'apprentissage du français, leur volonté de participer au programme de francisation et leur appréciation de celui-ci. Presque 30% parlent français au foyer et 60% considèrent avoir des compétences acceptables ou excellentes en français après deux ans au Québec au plus. Des 70% des répondants ayant suivi un cours de francisation, 94% auraient aimé poursuivre leurs études. Cette positivité montre la résilience des migrants (emplois, intégration, etc.)

Cependant, nos résultats indiquent qu'il reste plusieurs problèmes d'accès. Pour rendre les cours de francisation plus accessibles aux demandeurs d'asile, il serait important d'accorder à ce groupe l'aide financière (coûts de participation et de garde d'enfants) fournie actuellement aux résidents permanents et citoyens.

Un manque de connaissances du français limite la capacité d'exercer la résilience en créant des obstacles à l'accès à l'information et aux services essentiels à l'établissement. Sans le niveau de français nécessaire, ils ont besoin d'un soutien linguistique pour pouvoir accéder à ces services. La loi 96 oblige les fournisseurs de services à communiquer uniquement en français (dans les institutions bilingues) après six mois au Québec, une exigence irréaliste vu les obstacles bien documentés à l'accès aux cours ainsi que le rôle que jouent les lieux sociaux et les expériences intersectorielles dans l'apprentissage d'une langue. Plutôt que d'encourager les nouveaux arrivants à apprendre le français, le loi 96 est susceptible de contribuer à un sentiment d'exclusion sociale et de porter atteinte à toute une gamme de droits sociaux.

Comment pouvez-vous utiliser cette recherche ?

Cette recherche peut servir aux intervenants communautaires, aux universitaires et aux décideurs politiques gouvernementaux pour :

- comprendre les motivations et objectifs des demandeurs d'asile qui apprennent le français
- reconnaître leur résilience face aux multiples obstacles à l'apprentissage de la langue
- améliorer l'accès aux cours de langue en bonifiant le soutien financier, en assurant l'accès aux garderies et en réduisant les temps d'attente
- contrer l'introduction de mesures telles que les dispositions de la loi 96 limitant la capacité des fournisseurs de services publics à communiquer avec les nouveaux arrivants dans leur langue

Qui mène les travaux de cette recherche ?

Nicole Ives et Jill Hanley, l'Université McGill Service social, Janet Cleveland, Institut Universitaire SHERPA, Manuel Salamanca Cardona, UQAM Sociologie, Marianne Turcotte-Plamondon, avec Moussa Seck, Institut Universitaire SHERPA.

Plus d'informations

Pour avoir plus d'informations, prière de contacter :
Jill.hanley@mcgill.ca ou https://sherpa-recherche.com/